

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME OUVRE LES TRAVAUX DE SA QUINZIÈME SESSION
13 septembre 2010

Le Conseil des droits de l'homme a ouvert, ce matin, les travaux de sa quinzième session, qui se tient au Palais des Nations jusqu'au 1er octobre. Cette première réunion était consacrée à un débat général sur le bilan des activités du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et au compte-rendu dressé par la Haut-Commissaire, Mme Navi Pillay, ainsi qu'à la question du réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme.

/...

Déclarations d'ouverture

/...

MME NAVANETHEM PILLAY, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a noté que cette quinzième session du Conseil des droits de l'homme s'ouvrait dans un contexte d'immenses souffrances causées par les catastrophes naturelles, au Pakistan en particulier, mais aussi causées par des conflits, notamment en Iraq, en Afghanistan et en Somalie, qui rappellent le « besoin pressant de protection » à la fois dans les situations d'urgence et dans les situations chroniques liées aux droits de l'homme.

Dressant un état des lieux, Mme Pillay a abordé en premier lieu le cas des défenseurs des droits de l'homme, journalistes et militants de la société civile. Ils sont pris pour cible dans des pays tels que l'Iran, l'Iraq et la Somalie, a-t-elle constaté. Mais des situations difficiles existent aussi, pour les syndicalistes notamment, en Angola, en République démocratique du Congo et au Zimbabwe. Mme Pillay a aussi cité les atteintes aux droits de l'homme résultant de lois spéciales ou de mesures restrictives, citant le Bahreïn, le Bélarus, la Chine, l'Égypte, la Libye, le Panama, la Syrie et la Tunisie. Elle s'est aussi inquiétée de certaines dispositions légales en Israël, relevant que des manifestants pacifiques avaient été blessés et arrêtés pour avoir protesté contre la construction du mur de séparation par exemple. Dans la bande de Gaza, les autorités de fait ont interdit les organisations de la société civile, a-t-elle également déploré.

/...

Débat général

/...

M. FAYSAL KHABBAZ HAMOUI (Syrie, au nom du Groupe arabe) s'est dit étonné de la mention par la Haut-Commissaire de législations limitant la liberté d'expression dans les États arabes: ces États œuvrent en réalité résolument à la promotion et à la protection des droits de l'homme, y compris des droits civils et politiques. La majorité des États arabes ont passé, ou vont passer, l'examen périodique qui attestera de leurs efforts, que le Haut-Commissaire aurait dû mettre en évidence. La Haut-Commissaire aurait en outre dû dénoncer avec force les exactions commises par Israël dans les territoires arabes occupés. Le Haut-Commissaire doit enfin s'abstenir de toute politisation, en particulier dans le contexte actuel qui est marqué par une hostilité croissante envers les musulmans, a conclu le représentant syrien.

/...

M. ABDULLA FALAH ABDULLA AL-DOSARI (Qatar) a regretté que la situation des droits de l'homme en Palestine et dans le Golan syrien ait été oubliée dans la déclaration du Haut commissaire. Le représentant a souhaité que Mme Pillay soutienne les droits de ces peuples. Le représentant qatarien a aussi jugé indispensable de garantir le droit au développement et a déclaré, dans le cadre de la question de l'Examen périodique universel, que le Conseil devait se concentrer sur le droit au développement, notamment pour passer en revue les progrès réalisés dans ce domaine et analyser les obstacles qui subsistent pour sa réalisation.

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

HRC10/089F